

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 4 avril 2014

1 Election du Maire

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VILLEMAIN, Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mme OYONO, M. BOUADDI, Mme FOURRIER-CESBRON, M. ASSAMTI, Mme LAMBRE, M. CABARET, Mme CARLIER, M. MONTES, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DHOURY, M. AKABLI, Mme JAJAN, M. BELMHAND, Mme DUHIN, M. N'DIAYE, Mme FAZAL, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, M. ABBADI, Mme SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme DIAO-M'BAYE, M. RIFI-SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme QUENEUTTE	Pouvoir à :	M. SERTAIN	
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :			39
- Nombre de conseillers en exercice			39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés			39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Serge NATANSON, conseiller municipal, expose :

L'objet de la séance du conseil municipal : « l'élection du maire ».

Conformément à l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales, je vous invite à procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal choisit pour secrétaire : **Monsieur Nuh ATAKAYA.**

Le conseil municipal choisit pour assesseurs : **Monsieur Florent LELONG et Madame Yesim SAVAS.**

Je demande quels sont les candidats aux fonctions de Maire.

Les candidats sont :

- **Monsieur Michaël SERTAIN**
- **Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN**

Vous êtes appelés à voter.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17, L2121-29,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote à bulletin secret :

- nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **39 (trente-neuf)**
- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0 (zéro)**
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **39 (trente-neuf)**
- bulletins blancs ou nuls : **6 (six)**
- suffrages exprimés : **33 (trente-trois)**
- majorité absolue : **20 (vingt)**

Ont obtenu :

- **Monsieur Michaël SERTAIN** : **5 voix**
- **Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN** : **28 voix**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

■ Décide :

Article unique : Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **08 AVR. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 08/04/2014
et publication ou notification le 08/04/2014
CREIL, le 08/04/2014.....

LE MAIRE


Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

